

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique – ERP - Accessibilité Handicapés

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 17014 03,08,23

Le 03/08/2023



Bien:

Cave et Garage

Adresse:

2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER

Numéro de lot:

1 et 4

Référence Cadastrale :

AC - 451

PROPRIETAIRE



DEMANDEUR

SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés 17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE

Date de visite: 03/08/2023

Opérateur de repérage : HAON Rémi

17014 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier



Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 17014 03.08.23

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Cave et Garage

Lot N°: 1 et 4

Adresse:

2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER

Réf. Cadastrale : AC - 451

Mitoyenneté: Oui Bâti : Oui

Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet

1997

Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Propriétaire : SCI JCM

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

Etat des Risques et Pollutions

Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention à risques Le bien est situé dans une Zone à Potentiel Radon (Zone 3)

Plan d'exposition au bruit des aérodromes*				
Le bien est situé dans une zone de bruit	Zone			
Non	I			

^{*}Information consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

Exposition de la zone au recul du trait de côte

Le bien n'est pas situé dans une zone exposée au recul du trait de côte

17014 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

1/1



Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011);

Arrêtés du 12 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Cave et Garage

Cat. du bâtiment : **Habitation (Parties privatives**

d'immeuble collectif d'habitation)

Nombre de Locaux :

Etage:

Numéro de Lot: 1 et 4

Référence Cadastrale : AC - 451 Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997

2 impasse Jean Mermoz Adresse:

42800 RIVE-DE-GIER

Escalier: Bâtiment:

Porte:

Propriété de:

chez N

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom: SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés

Documents fournis:

Néant

Adresse: 17 A Rue de la Presse

42000 SAINT-ÉTIENNE

Moyens mis à disposition:

Néant

la Cote d'Azur CS 30012

Qualité: Hussier

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Date d'obtention : 18/11/2020

Rapport N°: 17014 03.08.23 A Date d'émission du rapport : 03/08/2023

Le repérage a été réalisé le : 03/08/2023 Accompagnateur: Le donneur d'ordre

Par: HAON Rémi

ITGA Laboratoire d'Analyses:

N° certificat de qualification : C2020-SE10-001 Adresse laboratoire: ARTEPARC BAT E Route de

Le présent rapport est établi par une personne dont les

13590 MEYREUIL compétences sont certifiées par :

Numéro d'accréditation : **WI.CERT**

1-1029

18 Rue de Saint-Cyr Organisme d'assurance

ALLIANZ professionnelle: 69009 LYON

87 rue de Richelieu 75002 Adresse assurance: PARIS - 2EME Date de commande : 27/07/2023

N° de contrat d'assurance Z086823482

Date de validité : 31/03/2024

17014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

1/14

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39



B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport : Fait à LA FOUILLOUSE le 03/08/2023

Cabinet : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Nom du responsable : MICHAUD Laurent Nom du diagnostiqueur : HAON Rémi

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

17014 03.08.23 A

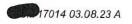
Agence Diagnostic Immobilier

2/14



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	XE 7
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	8
ANNEXE 2 – CROQUIS	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	10
ATTESTATION(S)	12



Agence Diagnostic Immobilier



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste
1	Garage	RDC	Conduit de fluide	Plafond	Calorifuge	A

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

17014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

4/14

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39



PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER		
1. Parois ver	ticales intérieures		
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.		
2. Planch	ers et plafonds		
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol		
3. Conduits, canalisatio	ns et équipements intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.		
4. Eléme	nts extérieurs		
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.		

17014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier



CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 03/08/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

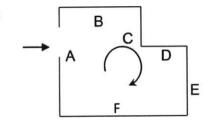
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE	DES PIECES VISITEE	S/NON VISIT	EES ET JUST	TIFICATION
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Garage	RDC	OUI	
2	Cave	1er SS	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

7014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

5.69.39 SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LI	STE DES MATERI	AUX SUS	CEPTIBLES DE CO	NTENIR DE	L'AMIANTE, MAIS N'E	N CON	TENANT PAS.
N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure
1	Garage	RDC	Conduit de fluide	Plafond	Calorifuge	Α	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE						
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante		
Etat de dégradation des	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dég	L : Dégradations locales ME : Mauvais éta		
Matériaux	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dég	MND : Matériau(x) non dégradé(s) MD : Matériau(x		u(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation					
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement					
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement					
Recommandations des autres	EP Evaluation périodique					
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau					
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau					

COMMENTAIRES

Périmètre du repérage, toutes les parties accessibles le jour de la visite sans démontage ni destruction. Ce diagnostic ne peut être utilisé comme diagnostic amiante avant travaux ou démolition. En cas de travaux, nous contacter pour effectuer une recherche suivant la liste C des matériaux amiantés.

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

17014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

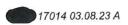
7/14

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39



ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

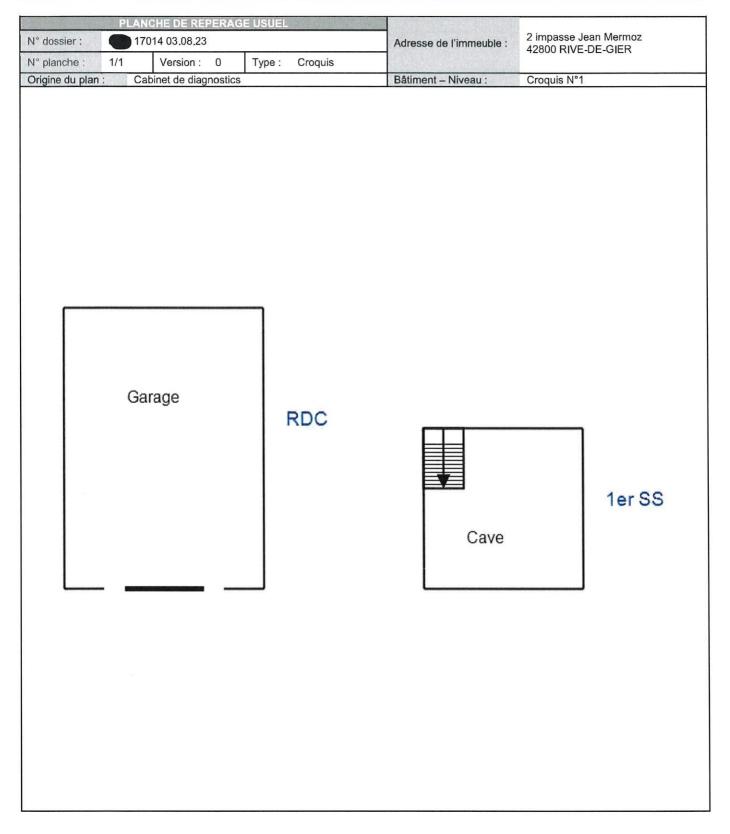
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	17014 03.08.23	RDC - Garage
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérate
Calorifuge	03/08/2023	HAON Rémi
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - Pla	fond	absence d'amiante
	Emplacement	
		18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 1



Agence Diagnostic Immobilier



ANNEXE 2 - CROQUIS



014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

9/14

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482



ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX D'ANALYSES

Document 1



42000 SAINT ETIENNE Tél: 04.77.79.52.80 Fay : 04 77 79 57 99 www.itca.fr

Accréditation nº 1-1761 Portée disponible sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI Nº IT112308-1925 EN DATE DU 07/08/2023 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été regus au laboratoire.

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Laurent MICHAUD 2 Allée Moulin Saint paul 42480 LA FOUILLOUSE

Prélèvement :

Commande ITGA: IT1123-14188 Echantillon ITGA: IT112308-1925 Reçu au laboratoire le : 03/08/2023

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	17014 03.08.23 A - 3
Dossier client	2 Impasse Jean Mermoz -42800 RIVE-DE-GIER
Echantillon	P001 - calorifuge - Garage
Description ITGA	Matériau fibreux blanc avec poussières

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 : Préparation

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
- (A) Traitement mécanique en milieu aqueux (B) Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 07/08/2023 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)		Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : QBL

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).

Validé par : François CHAIX Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés perdant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Page 1/1 DTA 164 rev 24

Nombre de pages annexées non paginées :

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

17014 03.08.23 A

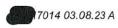
Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

04.77.46.69.39 SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482 ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX

Amiante





2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



ATTESTATION(S)

Allianz (II)

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER ALLEE DU MOULIN SAINT PAUL 42480 LA FOUILLOUSE

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro Z086823482, qui a pris effet le 01/04/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
 - · Constat de risque d'exposition au plomb
 - Diagnostic amiante, à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante.
 - Etat relatif à la présence des termites
 - Etat de l'installation intérieur de gaz.
 - · Etat des risques naturels et technologiques
 - Diagnostic de performance énergétique,
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité.
 - Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
 - · Diagnostic d'immeubles en copropriété,
 - Métrage des bâtiments selon la règlementation en vigueur,
 - Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif
 - Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif ancien ou à obtention de prêts bancaires réglementés.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit 31/03/2024 à zéro heure.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 28/03/2023

Pour Allianz,



Attestation Responsabilité Civile

Allienz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 591 967 200 euros Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterra

17014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier



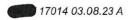
Allianz (1)

Responsabilité Civile

Responsabilité Civile Exploitation	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non		
- Tous dommages confondus	OUI	7 500 000 EUR par sinistre
Faute Inexcusable :	OUI	1 500 000 EUR par année d'assuranc
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	OUI	1 500 000 EUR par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	OUI	500 000 EUR par sinistre
Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :	OUI	500 000 EUR par sinistre
 Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) 	OUI	1 500 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Civile Professionnelle	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	OUI	500 000 EUR par année d'assurance e 300 000 EUR par sinistre
dont : - Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non - Destruction ou détérioration des documents confiés :	oui	INCLUS 100 000 EUR par sinistre
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
Défense devant la juridiction civile, commerciales ou administratives:		Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en
Défense pénale :	OUI	30 000 EUR par sinistre
Recours (préjudices supérieurs à 150 Eur)	OUI	50 000 EUR HT par année d'assuranc
rais de prévention des sinistres	OUI	100 000 EUR par année d'assurance

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régle par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros Siège social . 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre





CERTIFICAT DE QUALIFICATION





WI.CERT **CERTIFICATION DE COMPETENCES**

«Version 06»

Décerné à : HAON REMI

Sous le numéro : C2020-SE10-001

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 07/01/2021 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	х
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 25/02/2021 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 07/01/2021 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	х

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271.4 et suivants, R.271.1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application') pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Délivré à Thionville, le 25/02/2021 Par WI.CERT Responsable de certification



Wi.Cert - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
TëI: 03 72 52 02 45 - mail: admin@qualit-competences.com;
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 82885893600010

17014 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

^{*} Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel agrés travaux, dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols
! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles
qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.
Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des in n° 05.06 481.DDPP.201		n par arrêté préfectoral 02/2006	mis à jour le 15/12/2	2014
Parcelle : AC - 451				
Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune	
2 impasse Je	an Mermoz	42800	RIVE-DE-GIE	R
Situation de l'immeuble au re	gard d'un plan de préve	ention de risques naturels (P	PRN)	
> L'immeuble est situé dans le pér	imètre d'un PPR N		¹ oui X	non
prescrit	anticipé	approuvé X	date 08/11/2017	
¹ Si oui, les risques naturels pris	The state of the s			
inondation X	crue torrentielle X	remontée de nappe		avalanche
		cheresse géotechnique		feux de forêt
				edx de loiet
séisme Extraits des documents de référence	volcan e permettant la localisation de l'imp	autres [meuble au regard des risques pris en	Néant .	
Néant	y pormottant la localisation de l'imi	nouble au regard des risques pris en	compte .	
> L'immeuble est concerné par de	s prescriptions de travaux dan	s le règlement du PPRN	² oui	non X
² Si oui, les travaux prescrits on			oui	
				non
Situation de l'immeuble au re		mion des risques miniers (AND VENNERAL MEDICAL PROPERTY.
> L'immeuble est situé dans le pér			³ oui	non X
prescrit	anticipé	approuvé	date	
³ Si oul, les risques miniers pris			N/ I	
mouvement		on de l'immeuble au regard des ri	Néant	
	mence permettant la localisatio	on de minifiedble ad regard des m	sques pris en compte .	
Néant				
> L'immeuble est concerné par de	s prescriptions de travaux dans	s le règlement du PPRM	4 oui	non X
4 Si oui, les travaux prescrits or	t été réalisés		oui	non
Situation de l'immeuble au re	gard d'un plan de préve	ention de risques technolog	giques (PPRT)	
> L'immeuble est situé dans le pér	imètre d'étude d'un PPR T pro	escrit et non encore approuvé	5 oui	non X
⁵ Si oui, les risques technologique	ues pris en considération dans	l'arrêté de prescription sont liés	à:	
effet toxique	effet thermique		effet de surpression	
> L'immeuble est situé dans le pér			oui	non X
	rence permettant la localisatio	n de l'immeuble au regard des ris	sques pris en compte :	
Néant				
> L'immeuble est situé en secteur	d'expropriation ou de délaisse	ement	oui	non X
 L'immeuble est situé en zone de 			6 oui	non X
⁴ Si la transaction concerne u	n logement, les travaux preso	crits ont été réalisés	oui	non
		ion sur le type de risques auxque		non
l'immeuble est exposé ainsi que Situation de l'immeuble au re		étique, est jointe à l'acte de vente	ou au contrat de location	
> L'immeuble se situe dans une	CONTRACTOR OF THE ANALYSIS OF THE STATE OF T			
zone 1 zone			zone 5	
très faible faible		moyenne	forte	
Situation de l'immeuble au re	gard du zonage régleme	entaire pour la prise en con	npte du potentiel radon :	
en application des articles R125-23 du code Potentiel Radon	de l'environnement et R1333-29 du c	code de la santé publique, modifiés par	le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'imm	euble se situe dans une Zon
Significatif - Zone 3 X	Faible avec facteur	de transfert - Zone 2	Faible - Zone 1	
Information relative à la pollu	ition des sols			
	ALL MARKET PROPERTY OF THE PARTY OF THE PART	NG:		[V]
 Le terrain est situé en secteur d' * Pas d'arrêté prefectoral dispos 	그 없는 사람들은 아니는 사람들이 어린 생각이 가는 사람들이 있다. 얼마나 나는 사람들이 되었다.	NC *	oui	non X
Information relative à l'expos		l du trait de côte		
> La zone est exposée au recul du	ı trait de côte A un horizo	on: De 30 ans Compr	is entre 30 et 100 ans	Ion X NC*
* Pas de carte locale d'exposit				
nformation relative aux sinistr L'information est mentionnée da		rance suite a une catastrop	ohe N/M/T (catastrophe naturelle minièr	re ou technologique)
Vendeur / Bailleur	AURALAW Huissiers de Jus	stice Associés		
Acquéreur / Locataire				
Date / Lieu	LA FOUILLOUSE		le 03/08/20	23

Qui, quand et comment remplir l'état des risques et pollutions ?

Quelles sont les personnes concernées ?

 Au tenne des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 et R.125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques et pollutions, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quand faut-il établir un état des risques et pollutions ?

• L'état des risques et pollutions est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :
- 1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet :
- 2, dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement:
- 3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
- 4, dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement :

5, dans un secteur d'information sur les sols ;

6. dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

NB: Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Quels sont les documents de référence ?

- · Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
- la liste des terrains présentant une pollution ;
- la liste des risques à prendre en compte ;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- · L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :
- 1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques;
- 2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible,

leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;

- 3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
- 4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret ;
- 5. le zonage réglementaire à potentiel radon défini par décret.

Où consulter ces documents?

- · Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires,
- · L'arrêté est affiché règlementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.
- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.
- Les arrêtés sont mis à jour :
- lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, de modifications relatives à la sismicité ou au potentiel radon et lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;
- lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
- lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, du potentiel radon, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.
- Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les souspréfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des risques et pollutions ?

- L'état des risques et pollutions est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.
- Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.
- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires .

Quelles informations doivent figurer?

- L'état des risques et pollutions mentionne la sismicité, le potentiel radon, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.
- Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, est mentionnée dans le contrat de vente ou de location.
- Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.
- Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages règlementaires vis-à-vis des risques.
- Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

Comment remplir l'état des risques et pollutions ?

• Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléter des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

Faut-il conserver une copie de l'état des risques et pollutions ?

• Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques et pollutions, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail.

Documents Joints

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR n)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

2 Passage Jean Mermoz 42800 RIVE DE GIER

AC 451

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 03/08/2023 Valide jusqu'au : 03/02/2024 N° de commande : 431896

Adresse: 2 Passage lean Mermoz 42800 RIVE DE GIER

Cadastre:

42186 000 AC 451

Commune : RIVE DE GIER Code postal : 42800 Code insee : 42186

Lat/Long: 45.527671850000004, 4.614376866474798

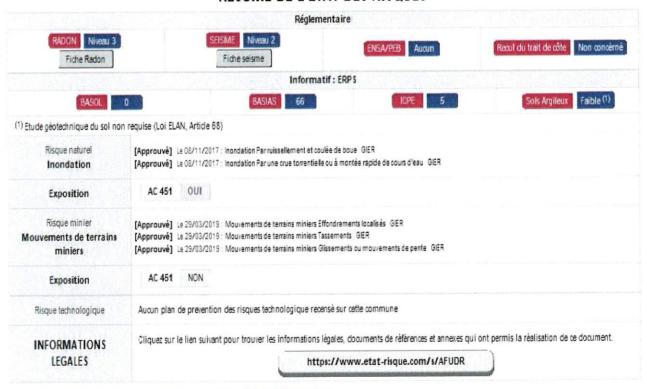
Vendeur ou Bailleur :

60

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES



Les informations sur les risques auxqueis ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géoniques : qeorisques opuntr (artiste R 125-25)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismidité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Adresse ou parcelles		Code postal ou Insee	Commune			
2 Passage Jean Mermoz 42800 RIVE DE	GER	42800		RIVE DE GI	ER .	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVE	NTION DES RISQUES NATURE	LS (PPRN)				100-14 100-14
> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périm				Oui X	Non	
	ficipé	Approuvė X	Date	Newstern E	08/11/2017	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : inondation X	crue torrentielle X				avalanches	
	ivements de terrain	remontée de napp sècheresse géotechniqu			feux de forêt	
seisme	volcan	autre			1000 80 10100	
Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies di dess	ous		Will appropriate Agency of the Agency		natic care promise religion to	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans	le règlement du PPRN		Oui		Non	
Si oui, les traiaux prescrits ont été réalisés			Oui		Non	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÈVE	NTION DES RISQUES MINIER	S (PPRM)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M				Oui	Non	χ
	ticipé	approuvé	dat	è		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	-					
mouvements de Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dess		autres				
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans			Oui		Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui		Non	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVE	NTION DES RISQUES TECHNO	OLOGIQUES (PPRT)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et r	新的美国联系的基础的经济发展的企业		Kris Life Kristonia	Oui	Non	χ
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'ar		á:				
Effet toxique	Effet thermique	Effet de su	rpression			
> L'immeuble est situé dans le périmetre d'un PPR T approuvé				Oui	Non	χ
Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dess						
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaisse	ement		Oui		Non	
L'imméuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont	izh rhaliria		Oui Oui		Non Non	
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur		l'immeuble	Oui		Non	
est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est joi	· 1000年,1000年,1000年,1000年					
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQI	JE RÉGLEMENTAIRE					
L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en		MATCHES TO COMPANY AND ADDRESS.				
zone 1 Très faible zone 2 Faible	χ zone :	3 Modérée zone	4 Moyenne		zone 5 Forte	
INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS						
> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)			Qui		Non	χ
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEM	ENTAIRE À POTENTIEL RADO					
> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de			Oui	X.	Non	A SHIP
INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'A	ISSI BANCE SUITE À LINE CA	CASTRODHE NATURELLE MINIÈRE OLL	ECHNOLOGICLE			
L'information est mentionnée dans l'acte de vente	DOG MENT SMILE HORE SAI	ASTROCTIC TEST CHEECE, IMPAILE CO.	Oui	Million No.	Non	
	T NU DECEMBEL TO THE OF THE	VE CENTAL	SECONDARION		non	17.14
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UNE ZONE EXPOSÉ > L'IMMEUBLE SUI DE GASS UNE TOTA EXOSÉE SUI PEU DE SUI DE TOTA.		IE (ÆRIC)				
> I Title for as size tails the total explice at rect out tot to title. Tot amounts a list out of kildrel or or is amount.	N/C* à l'h	orizon de 30 ans à	l'horizon entre 30 et	100 ans	Non	X
Vendeur ou Bailleur		te / Lieu 3 / RIVE DE GIER	Acque	éreur ou Loca	faire	

Etat des risques, pollutions et sols - en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement - MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

 N°
 .
 du
 Mis à jour le

 2. Adresse
 Code postal ou Insee
 Commune

 2 Passage lean Mermoz 42800 RIVE DE GIER
 42800
 RIVE DE GIER

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB			Oui	Non	χ
	Révisé	Approuvé	Date		
i oui, nom de l'aérodrome :					
L'immeuble est concerné par des prescriptions de tra	vaux d'insonorisation		Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui	Non	

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situé dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit défnie comme :

NON	χ	zone A ¹	zone B ²	zone C ³	zone D4
Aucun		Très forte	Forte	modérée	Faible

^{1 (}intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :https://www.geoportail.gouv.fr/

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de ; peut être consulté à la maire de la commune de : RIVE DE GIER où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

Date / Lieu 03/08/2023 / RIVE DE GIER

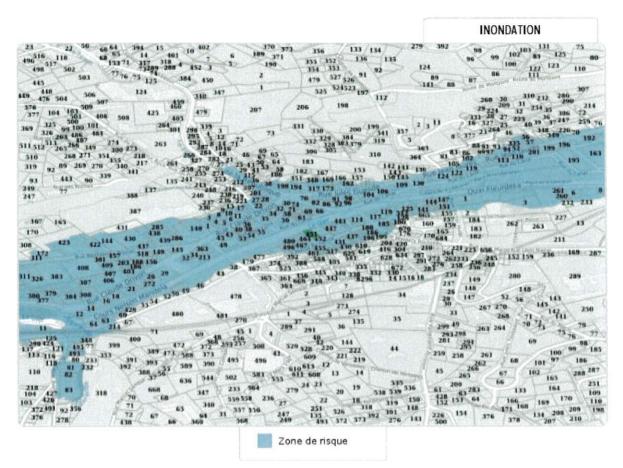
Acquéreur ou Locataire

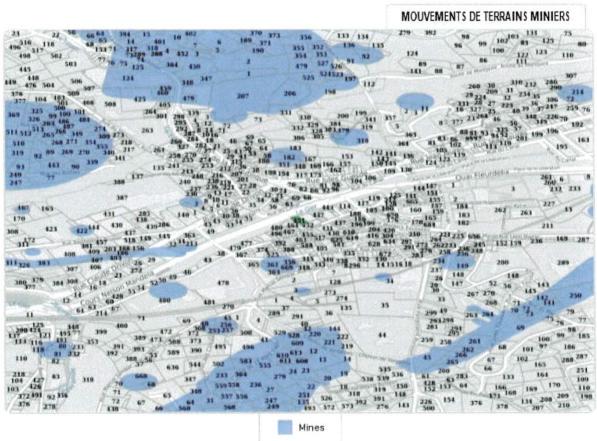
information sur les nuisances sonores aériennes pour en saxoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

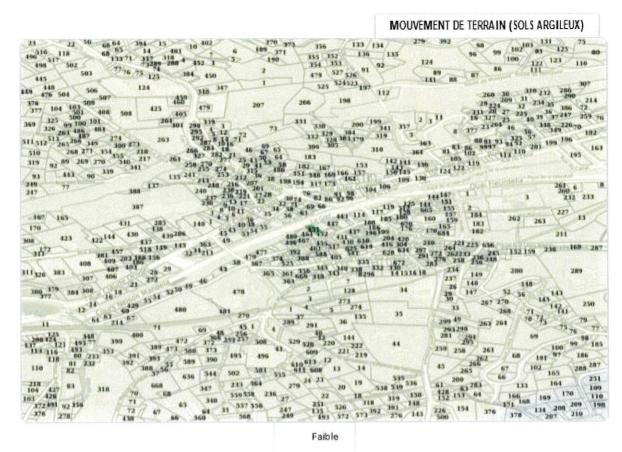
^{2 (}entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

^{3 (}entre la limite extérieure de la zone 8 et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

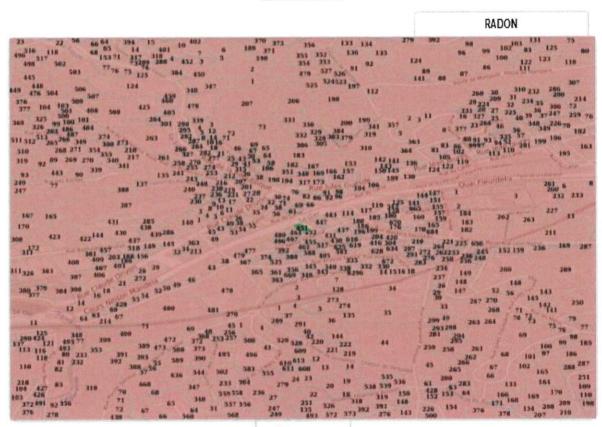
^{4 (}entre la limite extérieure de la zone 0 et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au 1 de l'article 1609 quaternicies A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de rétenir la zone de bruit la plus importante.



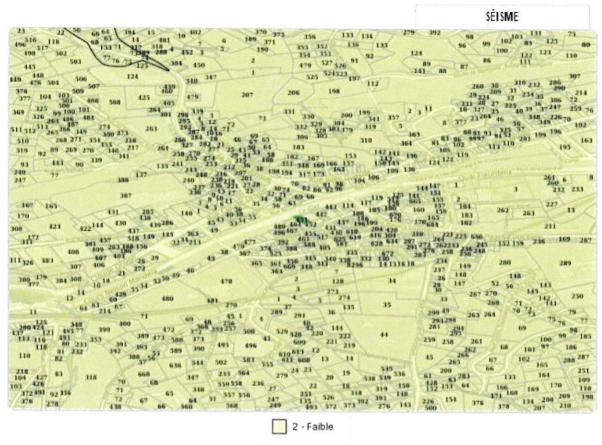




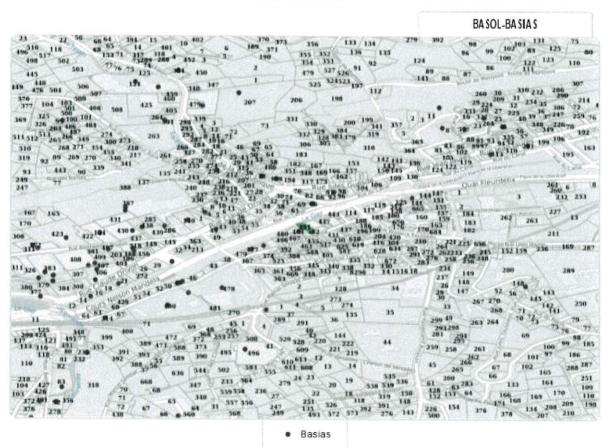




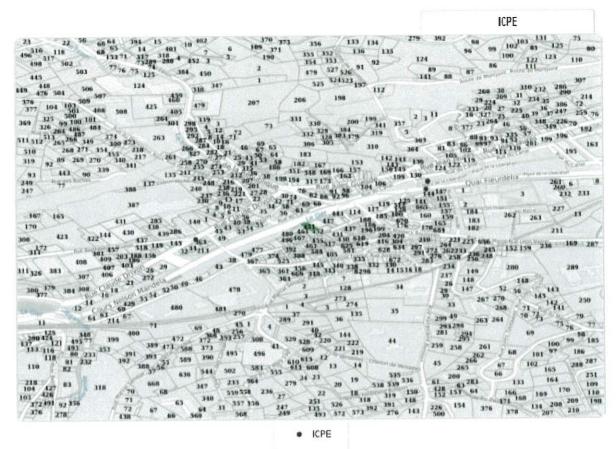
Niveau 3



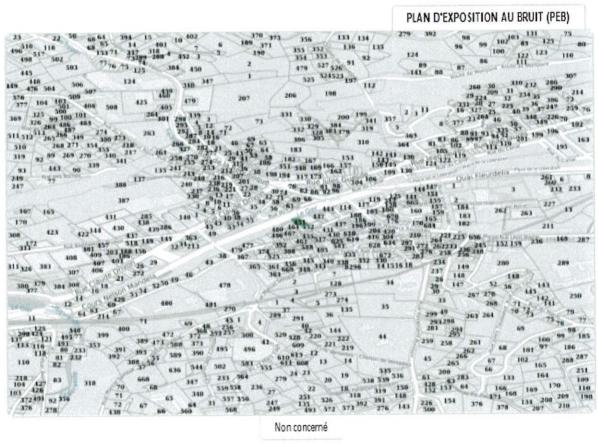
2 - Faible



Basias

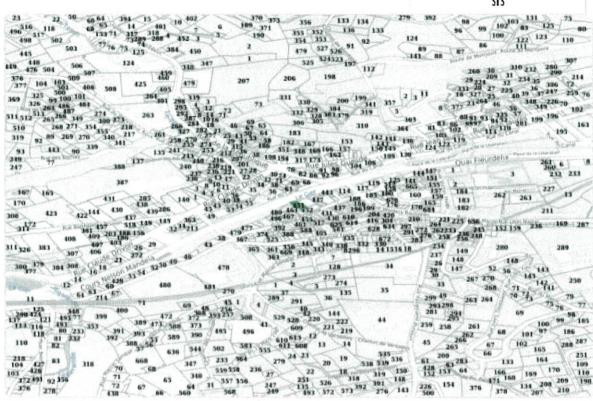


ICPE



Non concerné





Non concerné

Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
•	Mr OLLAGNICR Claude Atelier de teinturerie - dégraissage	0 mètres
	Ets Requillert et Cie Pressing "Vit Net"	5 mètres
	Mr Bonjour Atelier de semurerie mécanique Bonjour anc. Garagiste Lepine + menuiserie Panel	10 mětres
	MIM Ménin et Fils Abelier d'aiguisage	61 mètres
	Mr BONIOUR Pierre Afelier de semurenie	75 mètres
-	Mr Ollagnier Claude Teinturerie et dégraissage	94 mètres
	Mr Lequeux, and Mr Gelas Félix, and Mr Plachat Garage (cycles et autos) et station senide	102 mètres
	Hémain, succession de Mr Ollagnier Pierre Commerce de poudres de chasse et dépôt de carlouches	110 mêtres
w	Ets Touilleux et Cla; and Mme Vial Mathilde Ateliar de médarique générale; and Imprimerie	129 mètres
	M Charles Serra Garage Serra	138 mètres
	Usine à gaz RENAUX et Cie Usine a gaz	148 mètres
	M. René Seutois Petite station service	151 mêtre
-	SARL TOP PRESS PRESSING and. Etablissements Tartany Pressing TOP PRESS PRESSING	165 mètres
	MIN. 3RUNON et SINACHON Fonderie de fonte et de ouivre	179 mètre
	M. Simon Raynaud (ou Reynaud) Forge de grosses peuvres	194 mêtres
	MADIGNIER François Serrurerie	202 mètres
	COFRADEL. Cie Française du Grand Delita Station service et Pressing sur le site du supermarché SUMA	206 mètres
180	Ets Bruyas Atelier de tôlerie, chaudronnerie, mécano-soudure	210 mêtres
	MM. Marrel Frères Forge de grosses oeuvres, cheudronnerie	224 mètres
	MM. MBERT Père et fils Usine de forge destinée à la fabrication de pelles	228 mètre
	M SERVE Etienne Chaudronneria	234 mètre
•	M. Albert BOUTIN (ou SARL garage BOUTIN, agent peugeot), and. Sté ELF distribution, and. M. Johannès Bénévent Station service, réparation auto, application peinture, stockage carburant; and. Station service	235 mètre
	Mr Dubois-Berthensud Fabrique de cirage	236 mètre
	S.A.S. METOVER Fonderie de métaux ferreux et alliages	237 mètre
	Sté FOSECO; and, SARL "DOITTEAU Froduits- Métallurgie" successeur de Sté FOMEX SARL Atelier de fabrication d'objets moulés exothermiques	239 mètre

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
	Mr Duchier Marcet, and. Sieurs VALLET Joseph et MELEY Gabriel Atelier de médanique générale; and. Fonderie de cuivre	241 mètres
	S.A. Das Verreries RICHARME, and. RICHARME et Cie, and. RICHARME 3 frères Verrerie	246 métres
v	M. Jean-Marie GARAND fabrique de pelles	268 mêtres
	Constructions Mécaniques de Grézieux, and. MM Serve Frères, and. M Serve Etienne Constructions mécaniques, and. Chaudronnerie et constructions métalliques	270 mêtres
•	S.A. D'H.L.M." Les Habitations Modernes" H.L.M.	292 mètres
-	MM Deflessieux Frères et Peillon Forge anciennement Atelier de machines	299 mètres
(*)	Richard Jean FLEUR' Chaudronnerie	301 mètres
-	Usine Lecombe: MM RUSSERY & LACOMBE Atelier de construction de pièces mécaniques et forges de grosses deuvres	304 mêtres
	Sieur Lacombe Ateller de fabrique d'enclumes	310 mètres
	SARL SKCM; and Sieurs ARBEL, DEFLASSIEUX et Cle; and Sieurs DEFLASSIEUX Frères et FEILLON Traveil mésanique des métaux; and Forge de grosses deuvres	319 mêtres
-	MM Brunon et Fabilier; and. Valas ou Valat (selon plan) Fonderie de cuivre	321 mètres
	M. P. WEIBLE Fournitures industrielles	330 mêtres
	Etablissements Malosse Atelier de découpage - emboutissage des métaux	336 mètres
	Mr Fugnet, Gérard Petit stellier Mécanique et carrosserie	342 mètres
	CHACE Frères Fonderie de fonte et de bronze	354 mètres
	MICHEL Jean-Warie Megisserie Michel	356 mètres
	M. Ochs; and M. Gaudard Pierre Station senice et Garage	357 mètres
	M. Colombet Fabrique de chaudières	361 mètres
	Adolphe LAFONT SA; Etablissements MARENDA2; and SA. BRUYAS C; and Tôleries du Gier, and Tissage MATHEU Fabrication de vâtements, and Atelier de tôlerie chaudronnerie, and Atelier de tissage	352 mètres
	M MERCIÉR Pierra Réparation automobile - carrosserie	366 mètres
	Champion SODILOR SA Station service Champion	367 mètres
-	Usines des Cie des Aciéries de la Marine (selon PA de 1894); anc. MM. PETIN (Pétin) et GAUDET Forges de grosses ceuvres	373 mėtres
	M. Forella Albert Garages individuels et collectifs avec station d'entretien	374 métres
	M. PAUTRIER Fabrique de coke, phosphore et gélatine	375 mètres
	Sieur RIVIERE Etienne Fabrique de tuiles et briques	380 mêtres
-	SARL EAN JAURES PRESSING ANDELYS PRESSING	385 mètres
12	M. Philibert VIAL Fabriques de briques réfractaires	388 mètres
	Forges de M. Pierre OU.4GNIER atelier de forge	392 mėtres
	Vernerie des Vernes, and. Mr Soulard Thomas Vernerie des Vernes, fabrication de verne à vitres	397 mêtres
*	SA d'HUM "Les Habitations Modernes" Dépôt de liquides inflammables pour alimenter une chaudière	399 mètres
-	M Guichard Fleme Atelier de petite tôlerie, peinture	400 mètres
	Vallas (ou Vallat) Simon Fonderie de ouivre	411 mètres
21	SAS CSF, and. Stê des Comptoirs Modernes Badin Defforey Station service Stop	434 mêtres
	Mr Tardy Antoine Fabrique d'allumettes chimiques	444 mètres
	Frères Saunier Tanneria des Frères Saunier	448 métres
	MM. MEUNIER & IMBERT Atelier d'ajustage	450 mètres
	Ets COTTLER Philippe et LE CORRE Roger Atelier de ouivrage, chromage, nickelage par électrolyse	472 métres
	CARCHI, and SA Ancienne maison N. Paponaud, I. Paponaud; M. PAPONAUD Jean; and Paponaud Nicolas; and Miret Mime COLOMBET; and Sieur MAZENOD (ou MAZENAUD) Ateliar de chaudronnerie Paponaud, and Ateliar de forge Mazenod (ou Mazenaud)	476 mėtres
	Grapin Jean-Faul; and. Verpilleux Frères (mécaniciens) Fonderie de fonte en 2ème fusion Grapin; and Ateliers de construction Verpilleux	477 mètres
- 2	MM Fayolle et Fils Tolenie industrielle et automobile, carrosserie	484 métres
	M. Philibert VIAL Fabrique de briques réfractaires	492 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code		Raison social, Activité, Adresse	Distance	
0010500216	METOVER RIVE DE GIER		151 mètres	
0006103379	SSFR RIVE DE GIER		189 metres	
0006114643	RUHL RIVE DE GIER		206 mětres	
0006112898	OCCAZ AUTO PIECES RIVE DE GIER		206 mètres	
0006111419	GIE SLR-CXYTEC CHATEAUNEUF RIVE DE GIER	R	206 mètres	

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Loire Commune : RIVE DE GIER Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble 2 Passage Jean Mermoz 42800 RIVE DE GIER 42800 RIVE DE GIER

Unistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Enother lac rasses Citil no NEW

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

al, à voire connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécudit à chacun des événements

	Début	Fin	Arrêté	lo du	Indemnisation
ssement de Terrain	07/01/1994	07/01/1994	07/01/1994	29/04/1994	OUI ON
ds de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	28/11/1982	22/12/1982	OUI NON
ndations et/ou Coulées de Boue	10/05/2021	11/05/2021	11/05/2021	20/07/2021	OUI ON
ndations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/06/1983	OU! NOW
ssement de Temain	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/06/1983	OU! NOW
mpête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	OUI O NOM
ndations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	OUI O NO
ndations et/ou Coulées de Boue	11/06/1997	11/06/1997	11/05/1997	30/12/1997	OUT ON NO
ndations et/ou Coulées de Boue	05/07/1993	05/07/1993	06/07/1993	03/12/1993	OUI ONO
ndations et/ou Coulées de Soue	01/11/2008	02/11/2008	02/11/2008	31/12/2008	OUE ON NO
ondations et/ou Coulées de Boue	27/05/2018	07/05/2018	07/05/2018	20/10/2018	OU! NO
ndations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	02/12/2003	13/12/2003	OU! NO
itali le :	Nom du v	endeurou du bailleur			
3/08/2023					
chet / Signature du vendeur ou du bailleur	Nom de l	acquéreur ou du locatai	re		

Four en assoit plus, dracun peux consultar en préfecture ou en mainrie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portait décié à la prévention des risques majeurs : www.peorisques.gouv.ir

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

	Cet état est établi sur la base des info					
n°	2019.1428	du 24/12/2019		mis à jour le		
	Adresse de l'immeuble		ostal ou Insee 2800	commune RIVE-DE-GIE		
	2 impasse Jean Mermoz	4	2000	RIVE-DE-GIL		
	Situation de l'immeuble au rego	ard d'un ou plusieu	rs plans d'expositio	on au bruit (PEB)		
	L'immeuble est situé dans le périr	nètre d'un P EB		¹ oui	non	Χ
	révisé	approuvé	date			
	¹ Si oui, nom de l'aérodrome :					
>	L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux o	d'insonorisation	² oui	non	X
	² Si oui, les travaux prescrits ont é	été réalisés		oui	non	
	L'immeuble est situé dans le pér	rimètre d'un autre P E	: B	¹ oui	non	Χ
		approuvé	 date			
	Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un plan	d'exposition au bruit			we are a
>	L'immeuble se situe dans une zone con zone A ¹ zone forte fo		C ³ zone D ⁴			
1 (int	érieur de la courbe d'indice Lden 70)					
² (en	tre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie e	entre Lden 65 celle et 62)				
3 (en	tre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indi	ice Lden choisi entre 57 et 55)				
code	tre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'ind général des impôts (et sous réserve des dispositions e limitation réglementaire sur l'ensemble des plages h	de l'article L.112-9 du code l'un	obligatoire que pour les aérodro rbanisme pour les aérodromes o	mes mentionnés au I de l'article 16 dont le nombre de créneaux horaire	09 quatervicie s attribuables	s A du fait l'objet
Nota	bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convie	nt de retenir la zone de bruit la	plus importante.			

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

peut être consulté à la maire	l'aérodrome deRIVE-DE-GIER	••
où est sis l'immeuble.		
		15
endeur / Bailleur	AURALAW Huissiers de Justice Associés	
'endeur / Bailleur Acquéreur / Locataire	AURALAW Huissiers de Justice Associés	

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/



Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique – ERP - Accessibilité Handicapés

Déclaration d'absence de sinistre indemnisé

En application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, sis chez Monsieur GAUDIN Gérald 14 rue Max Dormoy 42800 RIVE-DE-GIER
atteste par la présente,
> que mon bien situé,
2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER
N'a fait l'objet d'aucune indemnisation au titre d'un ou plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique, pendant la période où j'ai été propriétaire. (En application des dispositions du code des assurances)
et
Qu'aucune information concernant une indemnisation antérieure ne m'a été transmise.
Fait pour valoir ce que de droit,

Fait le 03/08/2023, à LA FOUILLOUSE

Rédigé et signé en deux exemplaires.

17014 03.08.23 ERP

Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.



Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 17014 03.08.23

Certificat de qualification





WI.CERT CERTIFICATION DE COMPETENCES

«Version 06»

Décerné à : HAON REMI

Sous le numéro : C2020-SE10-001

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 07/01/2021 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	х
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 18/11/2020 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 25/02/2021 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 07/01/2021 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	х

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271.4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Délivré à Thionville, le 25/02/2021 Par WI.CERT Responsable de certification



Wi.Cert - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : <u>admis@qualit-competence.com</u>s
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de ThionVille - *Code APE / NAF -* 7120 B N°SIRET 82885893600010

17014 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

1/2

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis;
 Arrêté du 2 juillet 2018 définisant les critéries de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.



Attestation sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Monsieur Rémi HAON, opérateur en diagnostics immobiliers au sein de la société Agence Diagnostic Immobilier, Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire, ni avec lune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établire des états, constats, et/ou diagnostic du Dossier de Diagnostic Technique.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires suivants ainsi qu'en attestent mes certifications de compétences

Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires

Ma société a souscrit une assurance, couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

En complément de cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par certification et mon attestation d'assurance.

1' HAON Rem?

